

RÉSUMÉS DES COMMUNICATIONS
22-23 novembre 2017
Fraudes, frontières et territoires XVII^e-XXI^e siècle

Mercredi 22 novembre 2017
Le contrôle de l'espace à l'épreuve de la fraude

Les autorités et leurs territoires d'action

*La lutte de l'État contre la fraude, un outil d'organisation du territoire ? Le cas marseillais
aux XVII^e et XVIII^e siècles*

Anthony Subi

Résumé :

Sous l'Ancien Régime, Marseille jouissait d'une autonomie relative, héritée de sa période républicaine. De ce fait, d'importants litiges territoriaux existaient entre la cité et le comté de Provence, afin de savoir où débutaient réellement les privilèges administratifs et fiscaux rattachés au territoire de la cité. Profitant du chaos juridique de ces terres litigieuses, une importante société de frontière se constitua aux marges de la cité et développa une intense contrebande locale. En 1669, le roi fit cependant de Marseille un port franc, fixant la frontière du royaume à l'entrée du territoire phocéén. Face au risque de développement d'une contrebande cette fois-ci nationale, le pouvoir central décida de retracer unilatéralement la frontière litigieuse afin de pouvoir mieux la contrôler. Le but de cette intervention sera donc de voir comment une décision purement conjoncturelle de lutte contre les trafics devint indirectement l'élément normatif qui stabilisa une situation territoriale bloquée depuis plusieurs siècles et dont les conséquences géographiques se font sentir encore de nos jours.

*Les États européens au défi de la contrebande maritime. La contrebande d'armes depuis
Anvers, Newport et Marseille dans les années 1870*

Alexandre Dupont

Résumé :

La communication se propose d'étudier la contrebande d'armes en faveur des royalistes espagnols en guerre contre le gouvernement dans les années 1870 depuis trois ports : Anvers en Belgique, Newport au Royaume-Uni et Marseille en France. Cette étude porte donc sur les liens entre illégalité et politique, et repose principalement sur des sources judiciaires, policières et diplomatiques. L'objectif de cette première approche est triple : montrer comment s'organisent des réseaux de contrebande à plusieurs échelles pour fournir les carlistes en armes ; étudier les espaces sociaux que ces pratiques illégales mettent en contact et examiner les motivations et les interactions des acteurs ; éclairer les réactions des États et leurs efforts pour contrôler les flux et les déplacements dans un espace maritime encore peu réglementé.

*La coopération douanière de l'Union Benelux à l'encontre des fraudes frontalières
1945-1960*

Thierry Grosbois

Résumé :

Au cours des vingt années postérieures à la mise en vigueur de l'Union Benelux après la guerre, les fraudes frontalières portaient essentiellement sur les produits agricoles, tandis

que la répression douanière était principalement orientée à l'encontre de ce type de trafic, à la fois aux frontières extérieures de l'Union et aux frontières intérieures, et ce malgré l'instauration d'un tarif douanier commun, le 1^{er} janvier 1948. La communauté tarifaire instaurée en 1948 ne signifiait aucunement la levée des contrôles douaniers aux frontières belgo-luxembourgeoises et belgo-néerlandaises, notamment en raison de la persistance de trafics illicites portant sur des produits agroalimentaires. Officiellement, le Benelux avait pour objectif de réaliser une union économique et d'assurer la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Les divergences de la politique agricole menée au sein de l'Union économique belgo-luxembourgeoise et des Pays-Bas constitueront cependant le principal frein à la réalisation de l'Union économique Benelux.

Les ressources du territoire : s'enrichir en fraudant

Contrebande aux frontières vénitiennes. Les enjeux du contrôle commercial entre Venise et l'Empire ottoman au début de l'époque moderne

Pauline Guena

Résumé :

Les frontières qui séparent les territoires vénitiens des territoires ottomans de l'Adriatique à la mer Égée sont en évolution constante aux XV^e et XVI^e siècles. Contestées, constamment traversées par des populations locales qui restent mobiles, elles sont un espace où l'imposition de douanes reste d'autant plus complexe que les officiers de part et d'autre de la frontière n'ont qu'un pouvoir restreint dans les régions dont ils ont la juridiction. La contrebande est alors un point d'entrée qui permet d'étudier les rapports entre pouvoirs centraux et pouvoirs locaux, ainsi que les enjeux politiques de la construction territoriale en contexte impérial. En effet, les frontières douanières prennent des significations différentes selon qu'on les regarde depuis Venise, Istanbul ou depuis les régions côtières. En faisant appel à des exemples provenant de frontières terrestres comme de frontières maritimes, on insistera également sur les conditions matérielles de la contrebande au tout début de l'époque moderne.

Contrebandiers et « gens de l'or ». Marchands, banquiers et ecclésiastiques dans l'Espagne du XVIII^e siècle

Miguel Á. Melón Jiménez

Résumé :

Le trafic illégal de marchandises occupe une place prééminente parmi les préoccupations des responsables de l'Hacienda espagnole, étant donné qu'il représentait pour celle-ci une perte abondante de revenus directs et immédiats, ceux-ci contribuant à soutenir la monarchie. C'est uniquement à travers les différentes facettes de la définition de la contrebande, recueillies dans le corpus normatif en vigueur en Espagne durant l'Âge moderne, qu'il est possible de comprendre les conduites des extracteurs de monnaies, commerçants, banquiers et ecclésiastiques qui participent à ces opérations. Ces cas illustrent ce qui s'est passé en Navarre et dans les territoires castillans qui formaient ce que l'on nommait le « Cordon de l'Èbre ». Les relations qu'entretenaient les protagonistes, leurs échanges, les réseaux familiaux et commerciaux qu'ils tissaient, le rôle qu'ont joué des commerçants et maisons de commerce réputés, ainsi que leur position dans le processus, connus jusqu'au moindre détail, apportent une vision d'ensemble des innombrables subterfuges utilisés et des nombreuses difficultés que présentait la lutte contre ces activités dans la partie occidentale de la frontière entre l'Espagne et la France.

***Le marché noir alimentaire entre la Belgique et la France sous occupation allemande
1915-1918***

Stéphane Lembré

Résumé :

Dans une situation frontalière propice de longue date à la contrebande, la Belgique et les départements français frontaliers, du Nord jusqu'aux Ardennes et aux Vosges, connaissent à partir d'octobre 1914 le joug de l'occupation militaire. Le ravitaillement alimentaire revêt une importance cruciale dans ce contexte de privation de liberté. L'urgence amène à constituer pour les régions françaises un Comité d'alimentation du Nord de la France chargé de la distribution de produits alimentaires acheminés sous la responsabilité de la Commission for Relief in Belgium. Malgré cette aide alimentaire, les populations civiles recourent à des pratiques interdites par l'occupant et font ainsi persister, voire se développer, des pratiques de fraudes entre villes et campagnes et entre France et Belgique. Au niveau de cette frontière nationale comme de part et d'autre de l'octroi dans le cas de Lille, le commerce alimentaire maintient dans l'illégalité les mécanismes de marché.

Aux marges : les stratégies de survie

Frontière et contrebande dans les Alpes occidentales aux XVII^e et XVIII^e siècles

Anne Montenach

Résumé :

L'historiographie de la contrebande a souvent considéré celle-ci en termes de résistance à la Ferme ou, dans les régions de frontière, au centralisme monarchique. Or le cas des hautes vallées dauphinoises, qui bénéficient après 1715 de tarifs privilégiés sur le prix du sel tout en étant le théâtre d'une intense contrebande, invite à sortir aussi bien du paradigme de la résistance à l'État que d'une approche romantique de la fraude. L'objectif de cette communication est d'abord de mettre en lumière les mécanismes politiques du privilège et de son corollaire, la contrebande, au sein d'un espace frontalier de plus en plus contrôlé. Il s'agira également d'interroger la composante sociale du faux-saunage et sa place dans l'économie des hautes vallées, afin de mieux comprendre la tolérance tacite dont il paraît bénéficier, aussi bien de la part du pouvoir monarchique que des élites locales.

***La contrebande de l'opium dans la marche frontière de Lào Cai sous le Protectorat
français 1883-1940***

Thomas Claré

Résumé :

Dans un contexte d'affirmation de l'État colonial français, la province frontière de Lào Cai, aux marges de l'Empire, constitue un véritable laboratoire pour observer l'ensemble des rapports de pouvoir autour du commerce de l'opium, monopole d'État depuis 1883. C'est aussi un cadre d'analyse privilégié des logiques économiques, territoriales et sociales de la fraude de cette marchandise à forte valeur pour un faible volume. Aborder la question de la contrebande de la drogue dans la province permet d'étudier la gestion d'une marche frontière par l'administration coloniale. Ainsi, l'objet de cette communication sera d'étudier comment les autorités analysent le problème de la fraude à la frontière, et comment elles y répondent : douane et police frontière, création de « zones », justice de paix... Elle se donne en outre comme objectif de montrer que l'intégration progressive de la province de Lào Cai a

paradoxalement favorisé la contrebande de l'opium à grande échelle par de véritables cartels internationaux.

Jeudi 23 novembre 2017
Les espaces de la fraude

Aux frontières de l'illégalité

Géographies de la fraude dans une société d'Ancien Régime : le cas du Saint-Empire

Luca Scholz

Résumé :

Ma communication interrogera les dynamiques spatiales de la mobilité frauduleuse dans différentes parties du Saint-Empire romain germanique. Dans l'Allemagne moderne, les distinctions entre mobilité licite et illicite étaient souvent liées à des conceptions spécifiques de l'espace : appartenances territoriales, routes licites ou illicites, et espaces douaniers faisaient l'objet de nombreux contentieux. En fait, dans le Saint-Empire, mais aussi ailleurs, le maintien d'une concurrence entre des instances multiples, aux contours contestés, aux hiérarchies disputées, et cherchant toutes à contrôler le passage aux mêmes endroits, constituait la règle, et non l'exception. Si l'on veut embrasser tout le spectre des dynamiques à l'œuvre dans le problème de la mobilité frauduleuse à l'époque moderne il est essentiel, à la fois, de varier la focale analytique entre les différentes échelles spatiales et de prendre en considération l'initiative individuelle de tous ceux qui sont impliqués.

Fraude et frontière : Anjou et Loire au temps de la Révolution française

Anne Rolland-Boulestreau

Résumé :

À la fois axe d'échanges majeur, depuis Nantes jusqu'à Orléans, et frontière fiscale traditionnelle, entre l'Anjou et la Bretagne, la Loire, durant tout l'Ancien Régime, est propice aux fraudes, essentiellement liées au trafic de sel. Les Ligériens qui s'y risquent ont des profils bien différents. Il y a ceux qui participent au faux-saunage dans des bandes organisées ou les autres, plus nombreux, qui trafiquent seuls et ponctuellement. L'État, par les gabelous, tente de réprimer ces pratiques illégales, mais, ce faisant, contribue à aggraver les abus autour du fleuve et les violences. À la faveur de la Révolution française, est décidée l'abolition de la gabelle en 1790. Les notables provinciaux pensent alors en avoir fini avec les tensions récurrentes. Mais, lors de l'insurrection de Vendée en mars 1793, la Loire renoue avec un double rôle, source de tous les trafics et zone d'affrontements.

La fausse monnaie, un crime frontalier ?

Jérôme Jambu

Résumé :

Une donnée commune à de nombreux travaux scientifiques n'a jamais été développée comme elle l'aurait méritée dans l'historiographie, à savoir la différenciation entre lieux de production et lieux de distribution et de circulation de l'objet contrefait, c'est-à-dire de la fausse pièce de monnaie. Les recherches effectuées montrent cependant que les archives révèlent de nombreux passages de frontières, et l'on pressent que la particularité de ce crime pourrait être d'être accompli à l'extérieur, en dehors des limites du territoire de l'État victime.

Plus précisément, il s'agirait d'un forfait commis à proximité, si ce n'est sur la frontière, ne pas en être trop éloigné offrant plusieurs avantages : sources des matières premières, axes et réseaux disponibles, puissance de la protection, éloignement de la rigueur des lois, etc. Ainsi les faux-monnayeurs des réformations du règne de Louis XIV trouvaient-ils refuge dans les États pontificaux d'Avignon en 1693 ou dans le marquisat d'Antibes en 1701, et c'est en Suisse, sur les lacs frontaliers, que les plus grosses fabriques prospérèrent. C'est d'ailleurs bien pour faire face à cette menace aux marges méridionales que la Cour des monnaies de Lyon fut créée. Au début du règne de Louis XV, c'est Bruxelles qui tint ce rôle, en 1724-1725. De leur côté, les Espagnols incriminaient, au sud les populations pyrénéennes, au nord les Provinces-Unies, État frontière des Pays-Bas. C'est ce rapprochement entre fausse monnaie et frontière que la présente communication souhaite éclairer, à partir de quelques études de cas révélatrices, piochées dans la France moderne. Il s'agira de s'interroger sur l'influence inhérente à la zone frontalière sur la réalisation du crime. La frontière est-elle le territoire exclusif ou nécessaire à ce type de fraude ? Est-ce sa matérialité qui inspire davantage le crime ou bien son renforcement permet-il de l'éloigner, voire de l'éradiquer ? *A contrario*, la suppression ou l'absence de frontière la déplace-t-elle ?

La territorialisation des normes

Les territoires de la fraude au XVIII^e siècle à travers le contentieux des traites

Anne Conchon

Résumé :

Sous l'Ancien Régime, le royaume de France est hérissé de limites qui dessinent une géographie complexe de périmètres fiscaux. Malgré les aspirations réformatrices, notamment pour reculer les barrières intérieures aux frontières politiques, les droits perçus entre les cinq grosses fermes, les provinces réputées étrangères et celles considérées à l'instar de l'étranger effectif vont subsister jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Le franchissement de ces limites donne lieu à de nombreuses formalités de déclaration et de vérification censées prévenir les fraudes. La localisation de ces bureaux de contrôle et de perception contribue largement à structurer l'espace de la fraude, que la multiplication des agents préposés à la surveillance et à la répression ne parvient pas quadriller. À partir des contraventions dressées aux bureaux situés aux frontières du royaume, ainsi que des demandes d'acquits à caution conservés entre 1781 et 1786, cette communication a pour objet de comprendre le fonctionnement territorialisé du contrôle douanier, à partir des procédures administratives qui l'instituent et des circulations marchandes qu'il contribue à discipliner.

L'action de l'État contre la falsification des denrées alimentaires en Belgique au XIX^e siècle : le résultat d'un arbitrage entre intérêt général, autonomie communale et liberté commerciale

Flore Guiot

Résumé :

Au XIX^e siècle, la question de la sécurité alimentaire se renouvelle. L'attention se focalise sur les fraudes alimentaires et les préjudices que celles-ci portent tant à la moralité commerciale qu'à la santé publique. Au nom de l'intérêt général, les hygiénistes réclament une intervention de l'État, mais celle-ci ne va pas de soi et résulte d'un long processus de persuasion du gouvernement de l'utilité du rôle qu'il a à jouer et de légitimation de l'implication de l'autorité étatique dans ce domaine. Deux principes s'y opposent, en même temps qu'ils la justifient puisque ceux-ci contribuent à l'extension de la fraude. D'une part,

selon l'autonomie communale qui est garantie par la constitution, la commune forme une frontière administrative de l'action publique. Or la réglementation et la surveillance du commerce alimentaire sont alors des prérogatives communales. Mais face à l'inaction de la plupart des édiles et à l'intensification de la circulation des biens, les fraudes prolifèrent, rendant vains les quelques efforts déployés pour les réprimer. D'autre part, la liberté industrielle et commerciale favorise les manipulations, et un tri doit être opéré entre les innovations favorables et les falsifications à rejeter. L'affranchissement ne signifie pas la violation, et c'est à l'issue d'un arbitrage complexe que, tout en respectant les traditions, la politique de sécurité alimentaire est redéfinie.

Le dépassement des frontières dans la lutte contre la contrefaçon

Édith Blary

Résumé :

Endiguer la contrefaçon est un enjeu majeur pour les sociétés occidentales face à la mondialisation et à la globalisation de l'économie et des échanges. Moutlt rapports montrent l'impact économique désastreux du phénomène chiffré en milliards d'euros. Pour la mise en place de politiques de lutte contre la contrefaçon efficaces, il a fallu dépasser le principe de territorialité des droits de propriété intellectuelle. C'est ainsi qu'un impressionnant dispositif normatif harmonisé a été instauré par les États. Pour autant, harmonisation européenne et coopération internationale ne suffisent pas. Il faut parfaire le dispositif, faire en sorte que la contrefaçon ne soit plus une faute lucrative, veiller à la mise en œuvre harmonisée des dispositifs de lutte voire au-delà veiller à l'uniformisation des pratiques. Il s'agit, par la définition de politiques dissuasives adéquates et surtout par leur mise en œuvre rigoureuse dans une dimension internationale, d'infléchir les pratiques illicites.

Les défis du XXI^e siècle au prisme de la fraude

Mer, trafics illicites et mondialisation : des liaisons dangereuses

Émilie Augustin

Résumé :

La mer offre des opportunités criminelles insoupçonnées. La mondialisation maritime, par les avantages qu'elle accorde, crée un terreau favorable aux mouvements de fraude avec un risque de détection peu élevé et un niveau de rentabilité assuré. Ce vecteur propose *in fine* des facilités que les transports aérien et terrestre ne peuvent égaler. L'objectif de cette réflexion est d'évaluer les intrications entre mondialisation, criminalité et maritimisation dans une démarche comparative et analytique. Autrement dit, il s'agit d'expliquer dans quelle mesure, alors que les trafics illicites organisés par voies terrestre et aérienne ne cessent de perdre de leur attractivité, dans un même temps, la mer a pris une place prédominante pour les trafiquants à la recherche d'une logistique internationale.

La lutte contre la fraude au détachement des salariés étrangers à l'épreuve des frontières

Marie-Cécile Amauger-Lattes et Isabelle Desbarats

Résumé :

À l'heure où les débats autour de la question du détachement transnational restent intenses, cette communication se fixe un double objectif. Le premier est de dresser un état des dispositions normatives en la matière, ce qui devrait permettre de montrer la façon dont les pouvoirs publics (communautaires et nationaux) ont essayé de transcender les frontières

terrestres des pays membres. Le second est de dresser un panorama de la jurisprudence en la matière, ce qui, cette fois, devrait conduire à illustrer la façon dont les juges essayent de clarifier les concepts de fraude, d'abus de droit ou d'optimisation : une approche guidée par le souci d'endiguer des pratiques de contournement ne relevant pas *stricto sensu* de la fraude mais qui se révèle difficile à mettre en œuvre en raison de la porosité des frontières entre ces notions.

Frontière et fraude fiscale : une relation consubstantielle

Sophie de Fontaine et Fabrice Bin

Résumé :

Le paysage fiscal international se présente aujourd'hui comme une juxtaposition, un patchwork de systèmes fiscaux nationaux dont les effets ne s'arrêtent pas aux frontières physiques ou politiques des États mais peuvent aussi être extraterritoriaux. Cette juxtaposition a vite été perçue comme un frein au développement de l'activité économique transfrontalière de telle sorte que les États tout au long du XX^e siècle se sont d'abord attachés à en coordonner les possibles frottements par le biais des conventions fiscales internationales d'élimination des doubles impositions. Longtemps, la lutte contre la fraude s'est concentrée sur les opérations de franchissement des frontières sans remettre ces dernières en cause. Force est de constater que les choses ne se présentent plus aujourd'hui exactement de la même manière. Les modifications récentes et rapides de l'activité économique (commerce électronique, prééminence d'une économie de services, valorisation des incorporels, constitution de marchés uniques régionaux aptes à affronter la concurrence fiscale internationale) conduisent à constater l'importance de la fraude fiscale internationale (mise en lumière spécialement par la crise budgétaire des *subprimes* de 2008), celle qui justement ne consiste pas simplement à se jouer des frontières mais bien plus à en jouer. Or, si face à cette situation les États pourraient être tentés par un repli sur soi ou par un retour à la surveillance des frontières, il apparaît, comme en attestent notamment les travaux européens ou ceux de l'OCDE, que la solution optimale de lutte contre cette fraude fiscale serait justement l'effacement des frontières fiscales.